

CALLIPRIME® Xtra

L'HERBICIDE MAÏS ET SORGHO QUI SAIT S'ADAPTER À VOTRE FLORE



Calliprime® Xtra

syngenta®

Spectre et niveau d'efficacité : exemple sur maïs	PRÉLEVÉE		POST PRÉCOCE
	CALLIPRIME® Xtra 0,2 à 0,22 l/ha + Partenaire racinaire 0,7 à 0,8 l/ha	CALLIPRIME® Xtra 0,3 l/ha + Partenaire racinaire 1 à 1,2 l/ha	CALLIPRIME® Xtra 0,25 l/ha + Partenaire racinaire 1 l/ha + nicosufuron 20 à 30 g/ha + PEAK® 10 g/ha + adj
Dicotylédones classiques			
Amarante réfléchie			
Chénopode blanc			
Chénopode hybride			
Chénopode polysperme			
Morelle noire			
Renouée à feuille de patience			
Renouée persicaire			
Dicotylédones difficiles			
Abutilon de Théophraste			
Ambrosie à feuilles d'armoise			
Arroche étalée			
Datura stramoine			
Fumeterre officinale			
Gaillet gratteron			
Géranium à feuilles découpées			
Lampourde			
Linaire élatine			
Mercuriale annuelle			
Pensée des champs			
Renouée des oiseaux			
Renouée liseron			
Véronique de Perse			
Dicotylédones diverses			
Buglosse des champs (Lycopsis)			
Capselle bourse à pasteur			
Chrysanthème des moissons			
Colza (repousse)			
Laiteron rude			
Lamier pourpre			
Matricaire sp.			
Mouron des champs			
Moutarde des champs			
Pourpier maraîcher			
Séneçon vulgaire			
Stellaire ou Mouron des oiseaux			
Dicotylédones vivaces			
Liseron des champs			
Liseron des haies			
Graminées			
Digitaire sp.			
Digitaire sanguine			
Panic dichotome			
Panic pied-de-coq			
Ray-grass sp.			
Sétaire glauque			
Sétaire verte			
Sétaire verticillée			
Vulpin des champs			

- Très bonne efficacité > 95 %
- Bonne efficacité: 85 - 95 %
- Efficacité bonne à variable: 70 - 85 %
- Efficacité moyenne: 50 - 70 %
- Efficacité insuffisante < 50 %

Renseignements Techniques **0 825 00 05 52** Service 0,15 € / min + prix appel
renseignements.techniques@syngenta.com



Calliprime® Xtra

L'HERBICIDE MAÏS ET SORGHO QUI SAIT S'ADAPTER À VOTRE FLORE

CALLIPRIME® XTRA - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux, reins, yeux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PEAK® - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.
Agrément MPO2249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le **0 800 803 264** Service & appel gratuits

CALLIPRIME® XTRA - AMM N° 2150012 - Composition: 480 g/l mésotrione * - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et: l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents; et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50%. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur maïs, miscanthus, millet, moha, « mais doux » et « lin ». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour l'usage sur sorgho. SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Nicosulfuron: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

PEAK® - AMM N° 2080117 - Composition: 750 g/kg prosulfuron * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer, tous les trois ans sur une même parcelle, plus de 20 g de prosulfuron par hectare. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées: se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**